Habilitation électrique NF C18-510-Niveau B0-H0V

Programme générique en date du 12 février 2026. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les taches qui lui incombe.

Pré-requis

Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité
Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française

Objectifs généraux

Cette formation vise à faire habiliter par l'employeur les collaborateurs non électriciens

Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :
-D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
-De connaître et d'appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
-De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
-De différencier les domaines de tensions (Article 3.3.2 norme NFC18-510)
-De connaitre et différencier les opérations d'ordres électriques et non-électriques
-De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou portatifs
-D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510

Public concerné

Exécutant : Tous collaborateurs non-électricien
Chargé de Chantier : Tous collaborateurs non-électricien, ayant une fonction d'encadrant
(chef d'équipe, conducteur de travaux, responsable de secteur, etc…)
=>dont les activités les amènent à évoluer à proximité d'installations électriques en très basse tension (de 0 à 50 volts), en basse tension (de 50 à 1000 Volts et en haute tension (au-delà de 1000 Volts) sans pour autant agir sur un organe électrique. L'ensemble des opérations étant d'ordre « non-électrique ».Elle permet d'acquérir les éléments leurs permettant de se prémunir du risque électrique par une analyse du risque dans l'environnement

Modalités d'inscription et délai d'accès

L'inscription se fait directement auprès de Thierry LEGEAY, qui est l'interlocuteur pour le recueil des besoins, l'adaptation et l'animation de l'action de formation, la contractualisation, le suivi administratif et la facturation.

Des délais de l'ordre d'un mois et demi (en cas de prise en charge OPCO) ou une à deux semaines (financement direct) sont à prévoir entre la demande d'inscription et le démarrage du parcours.

Méthodes mobilisées

Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique
La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres

Ressources pédagogiques

Support Mémo forma

Modalités d'organisation

En présentiel, 7 heures, soit 1 jour

Matériel pédagogique

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board)
Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510
Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques
Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc…)

Modalités d'évaluation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :
-D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
-D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative
-D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005.

Accès aux formations
À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques.

Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous.

En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap :

Aurore Dupas mail:aurore.dupas@heliscoop.com

Tarif indicatif

805,00 €

115,00 € de l'heure

Cette prestation de formation est exonérée de TVA conformément à l'article 261 du CGI
Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe

Durée

7 heures

Intervenant(e)

Son CV
https://formations-heliscoop.com/wp-content/uploads/user_doc/tlegeay/CV-Thierry-LEGEAY-Juil-2026.pdf

Thierry LEGEAY

Formateur en Prévention, Sécurité et Santé au Travail et aux Habilitations réglementaires

Thierry LEGEAY – Formateur en Prévention des Risques Professionnels et Sécurité au Travail
Fort de plus de 25 ans d'expérience en direction d'agences dans le secteur du bâtiment et de l'industrie, j'ai choisi de me recentrer sur la formation professionnelle pour le plaisir de transmettre, partager et faire grandir l'humain.

Je propose des formations en prévention des risques professionnels adaptées aux besoins des entreprises et des collectivités.

Mes domaines d'intervention :

Sécurité Technique & Opérationnelle
-Travail en Hauteur, Échafaudages Roulants et VGP
-Habilitation Électrique NF C18-510 (Personnels électriciens et non-électriciens)
-Habilitation Électrique NF C18-550 (VE/VH) (Véhicules Électriques et Hybrides)
-Risques ATEX (Atmosphères Explosives)
-AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Profils Concepteur, Encadrant, Opérateur)
-IRVE Niveaux 1 et 2 (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques)
-Risques Chimiques (Agents ACD et CMR)
-Sécurité des Entreprises Extérieures (Niveaux N1 et N2)

Instances & Acteurs de la Prévention
-CSE - CSSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)
-Référent RSST (Référent Santé, Sécurité au Travail)

Santé Mentale, RPS & QVCT
-RPS et QVCT (Risques Psychosociaux & Qualité de Vie et des Conditions de Travail)
-Référents en Santé Mentale au Travail (RSMT)

Audits & Prestations d'Expertise
-Audit SST (Santé Sécurité au Travail)
-L'Enquête RPS (Risques Psychosociaux)
-Prestation d'Audit & Rédaction du DUERP

Mon approche est terrain, claire et concrète, axée sur la sécurité au travail, la prévention des accidents et la performance humaine.

Chaque formation est une opportunité de transformer la prévention en réflexe collectif.

Contenus

Programme et contenu des compétences socles
1.Thématiques théoriques
-Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
-Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
-Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
-Zones d'environnements et leurs limites
-Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
-Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
-Equipement de Protection Individuelle EPI : Gants isolants de Marque Penta avec Pratique de vérification à l'aide du Testeur de Gant Pneumatique IEC réf : EOS9030
-Equipement de Protection collectif EPC : mesures, équipements et signalisation
-Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main…) : risques et mise en œuvre
-Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
-Evaluation du risque électrique
2.Thématiques pratiques
-Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
-Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention